Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260618-DELIB202606076-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 11.06.2026 **Affichage** : 11.06.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 18 Absents : 5 Pouvoirs : 4 Votants : 22

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, HUBERT Chantal, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle, HIGUINEN Angélique, MAGNET Aurore, CHESNAIS Mathis.

Absents excusés : MOUTEL Joseph (pouvoir à Mme HIGUINEN) BEILLEVERT Valérie (pouvoir à Mme MOCHON), MONTEMBAULT Anthony (pouvoir à M. CHEREL) BOULANGER Benjamin (pouvoir à M. CHATAIGNER).
Absent : BUCCO Mattéo.

Secrétaire de séance : M. Mathis CHESNAIS.

2026-06-076 ESPACIL HABITAT : AVIS SUR VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'ESPACIL HABITAT, bailleur social basé à Rennes, relatif à la vente des 22 logements locatifs sociaux situés à la Résidence des Vallées. Il précise que ces logements ont été construits dans les années 1980 et ont bénéficié d'une rénovation en 2020.

Dans le cadre de sa politique d'accession sociale à la propriété, visant à favoriser en priorité l'acquisition de leur logement par les locataires en place à des conditions abordables, ESPACIL HABITAT sollicite l'avis de la commune sur ce projet de vente partielle ou totale des logements de la résidence.
Il est précisé que les locataires ne souhaitant pas acquérir leur logement conserveront leur statut de locataire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **ÉMET** un avis favorable à la vente de logements locatifs sociaux au sein de la Résidence des Vallées, dans la limite de 25 %, tout en souhaitant que la majorité des logements soit maintenue dans le parc locatif social ;
- **DEMANDE** à ESPACIL HABITAT d'étudier la possibilité de réaliser de nouvelles opérations de logements locatifs sociaux sur le territoire communal afin de préserver et développer l'offre locative.

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 18 juin 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mathis CHESNAIS.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.